



HAL
open science

Présence / absence d'article devant un nom-attribut : analyse en termes de focalisation

Lidia Lebas-Fraczak

► To cite this version:

Lidia Lebas-Fraczak. Présence / absence d'article devant un nom-attribut : analyse en termes de focalisation. M. Bilger; L. Buscail; F. Mignon. Langue française mise en relief. Aspects grammaticaux et discursifs, Presses Universitaires de Perpignan, pp.109-120, 2017, Etudes, 978-2-35412-256-0. hal-01654246

HAL Id: hal-01654246

<https://hal.science/hal-01654246>

Submitted on 3 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Présence / absence d'article devant un nom-attribut : analyse en termes de focalisation

Lidia Lebas-Fraczak

Université Clermont Auvergne, Laboratoire de Recherche sur le Langage

1. Introduction

Selon le postulat de la linguistique fondée sur l'usage (*usage based theory*), tel qu'il est formulé par M. Tomasello (2005), le langage est une manifestation de l'aptitude humaine à orienter l'attention et à détecter l'intention d'autrui. On retrouve un point de vue semblable dans l'ouvrage bien plus ancien (car datant de 1932) du linguiste anglais A. H. Gardiner, qui a fait remarquer que « sans le postulat que le locuteur et l'auditeur peuvent diriger leur attention sur la même chose, la notion même de discours est une absurdité et toute théorie rationnelle sur ce sujet devient impossible » (1989, 77). En partant de ces idées, on peut considérer que le but général de tout énoncé est « d'amener habilement l'auditeur à diriger son attention dans une direction donnée » (*ibid.*, 76). Les énoncés étant souvent complexes et riches en éléments signifiants, tous ces éléments signifiants n'ont logiquement pas le même statut « attentionnel », ou la même importance vis-à-vis du but communicatif poursuivi par le locuteur. Comme le précise A. H. Gardiner :

Dans une phrase, certains mots sont donc plus importants que d'autres. [...] [Le locuteur] sait quelles choses il désire mettre en relief et quelles choses ne font que contribuer à son but et, pour marquer ces différences, il utilise les ressources offertes par l'ordre des mots, les modulations de la voix, la vitesse d'élocution, etc. (*ibid.*, 119).

Ainsi, il apparaît un lien entre la mise en relief, ou focalisation, et le but communicatif du locuteur : les éléments mis en relief, ou focalisés, sont ceux qui sont les plus cruciaux vis-à-vis du but communicatif, alors que les éléments qui ne sont pas focalisés « ne font que contribuer » à ce but.

La notion de mise en relief ou de focalisation est de plus en plus utilisée en linguistique pour expliquer les emplois des différentes formes et structures. Selon H. Nølke, grâce à la notion de focalisation, « de nombreux aspects grammaticaux trouvent une description qui est à la fois plus simple et plus précise que celles offertes par les méthodes traditionnelles » (2006, 60). H. Nølke considère que, en français, les « focalisateurs », c'est-à-dire « les éléments linguistiques (non prosodiques) susceptibles de marquer la focalisation », sont de nature lexicale et syntaxique (2006, 71-72). Nous explorons l'hypothèse selon laquelle les éléments de nature morphosyntaxique, tels que, entre autres, les déterminants, contribuent à marquer le statut attentionnel des éléments signifiants dans les énoncés, et se laissent donc aborder en termes de focalisation.

Dans des travaux précédents, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle l'article permet de marquer (ou plutôt de contribuer à marquer) le statut focalisé du nom, alors que l'absence de déterminant défocalise le nom, l'article indéfini étant par ailleurs un marqueur de focalisation plus puissant que l'article défini ou partitif (*cf.* Lebas-Fraczak 2009 ; 2011 ; 2013). Dans cette communication, nous appliquerons notre analyse opposant présence et

absence d'article en termes de focalisation aux constructions attributives, comme celles schématisées ci-dessous, où l'attribut porte sur un sujet « humain ».

- *Son père est un musicien / un bon musicien / un excellent musicien / un escroc / un héros.*
- *Son père est musicien / bon musicien / excellent musicien / ?escroc / *héros.*
- *C'est un (bon / excellent) musicien / un héros / *(bon / excellent) musicien / *héros.*

Nous nous intéresserons aux possibilités de l'emploi de l'article et de l'absence d'article devant un attribut nominal et aux raisons communicatives sous-jacentes aux contraintes et aux choix liés à l'emploi de ce morphème. Les aspects que nous prendrons en compte sont, d'une part, la nature sémantique de l'attribut (attribut « spécial », comme *héros* ou *excellent musicien*, vs attribut « non-spécial », comme *musicien*) et, d'autre part, la nature du sujet (« personnel » : expression nominale / pronom personnel vs « impersonnel » : pronom démonstratif). Nous postulons que les caractéristiques sémantiques observées au niveau du sujet et de l'attribut pourront être articulées avec le statut attentionnel de l'attribut, c'est-à-dire que le trait « spécial » de l'attribut et le trait « impersonnel » du sujet sont compatibles avec le statut focalisé de l'attribut, et donc avec l'emploi de l'article. Nous verrons, cependant, qu'un attribut sémantiquement « spécial » (ex. *excellent musicien*) peut ne pas avoir de statut « spécial » du point de vue communicatif, et donc ne pas être focalisé, ce qui motivera l'absence d'article, et, inversement, un attribut sémantiquement « non-spécial » (ex. *musicien*) peut devenir « spécial » du point de vue communicatif, et donc focalisé, ce qui entraînera l'emploi de l'article (ex. *un musicien*).

2. Constructions attributives (plus ou moins) contraintes

Dans le cas du sujet impersonnel, réalisé par le pronom démonstratif *ce*, l'absence d'article devant l'attribut n'est pas une option : *C'est un musicien / *musicien*. Selon notre conception, cela signifie que, dans un tel contexte, l'attribut est forcément focalisé. Cela est conforme à la fonction des expressions avec *ce* telle qu'elle est reconnue par les grammaires et dictionnaires ; on trouve, par exemple, dans le *Grand Robert* électronique l'indication selon laquelle une expression comme *c'est, ce doit être, ce peut être* « met en valeur un membre de phrase ». On peut donc reconnaître au pronom démonstratif le rôle consistant à focaliser l'attribut. Le fait que l'emploi de l'article ne puisse pas être évité dans ce contexte indique, selon nous, que l'article contribue également à cette fonction.

Du côté de l'attribut, il s'avère qu'un nom sémantiquement « fort » ou « spécial », comme *plaisantin*, *escroc* ou *héros*, par exemple, contraint à l'emploi de l'article quelle que soit la nature du sujet (ex. *Son père / C' / Il est un héros*)¹. On peut citer à ce sujet H. Nølke (2001) qui fait remarquer que la nature sémantique plus ou moins « spécifique » d'un mot joue un rôle dans la capacité de ce mot à être focalisé. On peut également considérer que la présence d'un adjectif ou d'une autre expression qualifiante contribue à la

¹ Le nom *escroc*, cependant, semble être moins contraignant que *plaisantin* ou *héros*. Nous avons, par exemple, trouvé 8 occurrences de la formulation *Cet homme est escroc* sur Internet (via Google). Néanmoins, les résultats renvoyés pour *Cet homme est un escroc* ont été bien plus nombreux (281 000).

qualité « spéciale » d'un attribut (ex. *bon musicien, excellent musicien, musicien de renom*), ce qui explique qu'un tel attribut sera plus facilement employé avec un article, voire que ce sera l'unique choix possible, comme dans l'exemple suivant.

(1) *Formé à la composition classique, il était un musicien érudit, exigeant, volontiers moderniste (...).*²

Une caractéristique commune à ces attributs qui soit plus motivée communicativement, et sans doute moins floue, que le sens « fort » (« spécial » ou « spécifique »), pourrait être avancée en termes d'« évaluation » : avec l'article, il ne s'agirait donc pas d'une simple qualification mais d'une qualification « évaluative », engageant le point de vue du locuteur. Il est cependant possible d'avoir, dans le cas d'une « évaluation » une proposition comme *il est bon musicien* et même *il est excellent musicien* mais, ainsi que cela peut être observé dans l'exemple ci-dessous, l'absence d'article devant l'attribut indique alors l'absence de focalisation.

(2) *Philippe Nassif : Les résultats de cette expérience ne m'étonnent pas vraiment. (...) Disons qu'un musicien convoque l'image du jeune homme qui a été amené à cultiver sa part émotionnelle (...). Mais le jeune-homme-à-la-guitare n'a pas pour autant lâché sur le viril : il est armé d'un instrument. Il a appris – s'il est bon musicien – l'alliage de la douceur et de la fermeté qui seul offre un jeu expressif et précis.*³

En effet, il est facile de constater que la proposition *s'il est bon musicien*, qui est une subordonnée circonstancielle et qui est entourée de tirets pouvant être interprétés comme des parenthèses, n'est pas au cœur du propos, et que donc l'attribut *bon musicien* n'a pas de statut spécial, ou crucial, vis-à-vis du but communicatif poursuivi par le locuteur. Cela se vérifie par le fait que la suppression de cette proposition ne nuirait pas à la réalisation du but communicatif, même si une précision utile manquerait.

Ainsi, le critère communicatif lié à la focalisation, qui, en plus du locuteur et de son point de vue, tient compte de l'instance d'interlocuteur (car si on focalise un élément c'est pour tenter d'attirer l'attention de l'interlocuteur à cet élément en particulier), s'avère plus opérationnel que les critères sémantique (concernant la nature sémantique de l'attribut) et sémantico-pragmatique (concernant le point de vue ou l'intention du locuteur).

3. Constructions attributives *a priori* non-contraintes

Lorsque le sujet de la proposition est « personnel », c'est-à-dire exprimé par une expression nominale (nom propre ou nom commun) ou par un pronom personnel, le nom attribut peut *a priori* apparaître avec ou sans article (ex. *Son père/Il est musicien/un musicien*). La question se pose alors des raisons qui motivent l'un ou l'autre choix.

3.1. Retour sur des analyses précédentes

Concernant ce problème, L. Kupferman, insatisfait de l'opposition en termes de différence de catégorie grammaticale (nominale avec un article vs adjectivale sans article), qui était préconisée par C. Bally et que l'on retrouve également dans des présentations plus

² <http://www.chapitre.com/CHAPITRE/fr/p/jerry-goldsmith,1817.aspx>

³ <http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-jouer-instrument-musique-est-efficace-pour-drague-philippe-nassif-728586.htm>

récentes⁴, a proposé une analyse fondée sur l'idée que « le sémantisme de ces constructions est en rapport avec la pragmatique du discours en situation » (1979, 138). Ainsi, il a considéré un attribut sans article comme représentant une « propriété », avec la question sous-jacente « qu'est-ce qu'est GN ? », et un attribut avec un article comme servant à « présenter le sujet » ou « donner son identification », la question sous-jacente étant « qui est GN ? ». Cette analyse est introduite pour les cas où l'article devant l'attribut est l'article défini, comme dans (a) « Luc est le secrétaire particulier de la présidente », opposé à (b) « Luc est secrétaire particulier de la présidente », avec l'idée que, avec un attribut « identificationnel » (a), « le sujet n'est pas connu de l'interlocuteur » et la fonction de l'attribut est donc de le faire connaître alors que, avec un attribut du type « propriété », ou « prédicationnel » (b), le sujet est « supposé connu de l'auditeur » (*ibid.*, 138). Selon L. Kupferman, la même distinction est valable pour les cas où c'est l'article indéfini qui est employé, comme dans *Jean est un médecin* (« interprétation identificationnelle »), opposé à *Jean est médecin* (« interprétation prédicationnelle »), ce que l'auteur démontre avec un test de questions (*ibid.*, 140) :

- *Qui Jean peut-il être ?*
- *Jean est un médecin / *Jean est médecin*
- *Qu'est-ce que Jean peut être ?*
- *Jean est médecin / *Jean est un médecin*

L'idée de questions sous-jacentes dans l'analyse de L. Kupferman fait intervenir un facteur pragmatique d'ordre interlocutif, pouvant être considéré comme un moyen de cerner le but communicatif poursuivi par le locuteur auprès de l'interlocuteur. Cependant, il nous paraît inadapté de considérer que le choix linguistique en question, celui d'employer un morphème grammatical (l'article) ou celui de ne pas l'employer, soit directement lié au but d'*informer* l'interlocuteur *de telle ou telle chose*, en rapport avec le morphème lexical (le nom), lequel correspondrait sans article à une « propriété » et avec l'article à une « identité » de quelqu'un, et qu'il s'agisse donc, comme L. Kupferman le formule explicitement (*cf.* ci-dessus), d'une différence en termes de « sémantisme de ces constructions ». Selon notre conception, l'article ou son absence n'influe pas directement sur le *sens* du nom qu'il accompagne mais sur son *statut communicatif*, c'est-à-dire son degré d'importance ou de pertinence vis-à-vis du but communicatif. La différence entre ces emplois ne consiste donc pas dans la nature de ce dont le locuteur veut informer mais dans ce sur quoi il veut orienter l'attention de l'interlocuteur en priorité, ou, autrement dit, ce qu'il veut focaliser.

Mais avant de présenter plus en détail notre analyse, confrontons celle de L. Kupferman avec quelques énoncés authentiques, en commençant par les deux exemples ci-dessous.

⁴ Par exemple, dans la grammaire de G.-D. de Salins, qui préconise que, dans un énoncé comme *Son père est pharmacien ou médecin*, le nom attribut acquiert une « valeur de l'adjectif » (1996 : 50).

- (3) *La musique a toujours été présente dans ma vie, parce que **mon père était musicien** et ma mère chorégraphe. Toute mon enfance fut bercée par l'univers musical de mes parents.*⁵
- (4) *Jusqu'à l'âge de 14 ans, la musique faisait partie de ma vie, car elle faisait partie du cercle familial : **mon père était un musicien**, il avait un groupe, etc.*⁶

Les contextes énonciatifs de ces deux exemples sont très semblables, s'agissant dans les deux cas de montrer que la musique est entrée tôt dans la vie du locuteur grâce à son milieu familial. Etant donné cette similarité pragmatico-sémantique, il ne serait pas convainquant, pour expliquer le choix d'employer ou non l'article devant l'attribut *musicien*, d'affirmer que dans l'exemple (3) le locuteur précise une « propriété » de son père, comme s'il répondait à la question « qu'est-ce que le père pouvait être ? », et que dans l'exemple (4) le locuteur procède à « présenter ou identifier » son père, en réponse à la question virtuelle « qui le père pouvait-il être ? ». Comme pour les autres exemples cités dans cette section, nous reviendrons sur ces énoncés plus loin, en examinant dans chacun d'entre eux le statut communicatif de l'attribut.

La distinction selon les critères de L. Kupferman s'avère encore plus difficile dans le cas de l'exemple (5) ci-dessous, où deux attributs sont associés à un même sujet, le premier apparaissant sans article (*actrice*) et le deuxième avec l'article (*une chanteuse*). En effet, il faudrait admettre que, avec le premier, le locuteur assigne une « propriété » au sujet alors que, avec le deuxième, il le « présente » ou « identifie », ce qui ne paraît pas être une interprétation adaptée. Comme nous le verrons, les exemples comme (5) sont particulièrement précieux pour montrer la différence de statut communicatif entre les deux formes d'attribut en question, différence qui, selon nous, motive le choix linguistique en question.

- (5) *Robin Thicke est né le 10 mars 1977 et a grandi dans le milieu artistique grâce à son père Alan Thicke qui est acteur et qui a joué principalement dans la série "Quoi de neuf docteur?" et aussi grâce à sa mère Gloria Loring qui **est actrice** mais aussi **une chanteuse** !*

*Dès son plus jeune âge, Robin commence à montrer un intérêt pour la musique [...].*⁷

L'exemple (6) ci-dessous est d'autant plus problématique pour une analyse en termes de L. Kupferman que la proposition attributive comporte un sujet à la deuxième personne. Attribuer au locuteur l'intention d'« identifier » ou de « présenter » le sujet reviendrait ici à considérer que le locuteur entreprend de présenter l'interlocuteur à lui-même.

- (6) *Je vais te donner une idée de l'homme que je suis... **Tu es un médecin** alors tu dois savoir ce qu'est un schizophrène. Je vais te faire un voyage sans retour... La schizophrénie est une folie dans laquelle on s'enfoncé doucement.*⁸

Afin de ne pas se limiter à la critique de l'analyse de L. Kupferman, nous pouvons également citer l'analyse de M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, qui nous paraît aussi

⁵ www.collectif-reos.org/NET/img/upload/117_Isma%20Oddo.pdf

⁶ <http://www.ouifm.fr/matthew-bellamy>

⁷ <http://robinthicke1977.skyrock.com/>

⁸ <http://www.fanfic-fr.net/fanfics/imprimer/Animes-Mangas/NULL/Naruto/Une-rencontre---/7872/39675.html>

difficilement applicable aux exemples cités. Selon ces auteurs, l'attribut sans article permet d'exprimer « une propriété inhérente, l'état ou le statut du sujet », alors que l'attribut avec l'article indique « un membre de la classe » (1999, 238). La nature plutôt abstraite de ces caractéristiques rend, selon nous, difficile de saisir la différence qu'elles sont censées représenter, et fait qu'elles peuvent s'appliquer, l'une comme l'autre, à tous nos exemples, qu'ils présentent un attribut avec ou sans article. La difficulté d'opérer une distinction à l'aide de ces caractéristiques est particulièrement évidente dans le cas de l'exemple (5), où il faudrait considérer que dans la proposition *qui est actrice*, l'attribut correspond à « une propriété inhérente, l'état ou le statut du sujet », tandis que dans *mais aussi une chanteuse*, l'attribut représente « la classe » dont le sujet est un membre. Il nous semble qu'une telle explication ne permet pas de saisir la fonction que remplit l'article en opposition à l'absence d'article.

3.2. Analyse en termes de focalisation

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction, la notion de focalisation doit être reliée à celle de but communicatif. En effet, si le locuteur focalise, ne focalise pas, ou indique tel degré de focalisation, c'est pour orienter l'attention de l'interlocuteur efficacement, afin que l'interprétation converge au mieux avec l'intention communicative. Ainsi, si un élément de l'énoncé est focalisé, c'est parce qu'il occupe une place privilégiée vis-à-vis du but communicatif poursuivi dans cet énoncé.

Pour les exemples (3) et (4) plus haut, on peut considérer que le but communicatif en lien avec les propositions attributives est d'illustrer la présence de la musique dans la vie du locuteur en tant qu'enfant. En comparant les deux exemples, on s'aperçoit qu'en (3) cette présence est illustrée par le métier du père (*musicien*) mais également par celui de la mère (*chorégraphe*). Les deux attributs, et les deux sujets auxquels ils se rapportent, se partagent le terrain dans cette fonction d'illustration, ce qui est confirmé par l'expression *l'univers musical de mes parents* dans la phrase suivante. Cela fait que ni l'un ni l'autre des attributs n'a un statut « privilégié » (vis-à-vis du but communicatif), et n'est donc pas focalisé ; c'est ensemble qu'ils remplissent la fonction d'illustration. Donc, la défocalisation de chacun de ces attributs profite à la focalisation de l'ensemble qu'ils constituent.⁹

Dans l'exemple (4), en revanche, c'est uniquement le métier du père (*un musicien*) qui permet de réaliser cette illustration, ce qui confère à l'expression correspondante un statut privilégié vis-à-vis du but communicatif, ce statut étant confirmé par le fait que la proposition suivante porte également sur le père et son activité de musicien (*il avait un groupe*). De même, le choix d'employer l'article devant l'attribut *médecin* dans l'exemple (6) est motivé par l'intention de focaliser cet attribut.

Dans l'exemple (5), afin de comprendre le statut communicatif de chacun des deux attributs, *actrice* et *une chanteuse*, il est important également d'analyser attentivement le contexte. On remarque que l'attribut avec l'article apparaît après la conjonction *mais*, pour

⁹ Une explication semblable s'applique à l'absence d'article devant les SN coordonnés dans certains contextes (ex. *Enseignants, élèves et parents se mobilisent pour l'école*).

laquelle il est admis qu'elle privilégie argumentativement le second élément¹⁰, conformément d'ailleurs au sens de son étymon latin, *magis* : « plus », ainsi qu'à la place finale qu'occupe l'élément coordonné, laquelle est reconnue comme étant plus focalisante que une place non-finale. Nous pouvons également relever que l'adverbe *aussi* (suivant ici la conjonction *mais*) est considéré par H. Nølke (2001) comme un focalisateur. De plus, une marque de nature typographique : le point d'exclamation à la fin de la proposition avec l'attribut *une chanteuse*, vient renforcer cette focalisation. Le statut privilégié de cet attribut se confirme par ailleurs dans la suite du texte (dont nous ne citons que la première phrase), où il est question des activités musicales du principal protagoniste, qui aurait donc été influencé davantage par la qualité de chanteuse de sa mère que par sa qualité d'actrice (ou par la qualité d'acteur de son père).

Nous pouvons citer un autre exemple de ce type : (7) ci-dessous, où la focalisation de la deuxième proposition exprimant un attribut introduit par l'article (*un dessinateur*) est focalisée par un moyen supplémentaire, de nature syntaxique : son détachement en une phrase indépendante. Comme pour l'exemple (5), la suite du texte est en cohérence avec le sens de ce deuxième attribut, ce qui conforte sa focalisation.

(7) *Jmlaf, ou Jean-Marc Lafaye, est musicien. Mais aussi un dessinateur ! Il oscille entre la Bande-Dessinée, l'horreur, et le dessin critique. On retrouve dans ses œuvres, des personnages à la fois atypiques et proches de nos « moi » enfouis.*¹¹

Il ne faut pas, cependant, déduire de notre analyse que la présence de l'expression *mais aussi* garantit automatiquement la défocalisation du premier attribut. En effet, on peut avoir des cas où il s'agit, dans un tel contexte, de la focalisation d'un (ou de) « nouvel/nouveaux » attribut(s), et donc d'une « nouvelle » focalisation, après avoir focalisé un autre attribut précédemment. Les exemples (8) et (9) illustrent ce cas.

(8) *Vaguelis est un musicien mais aussi un chanteur et un danseur très reconnu en Grèce.*

C'est la première fois qu'il vient à Lyon pour une pratique des danses du nord de la Grèce (Macédoine et Thrace d'où il est originaire). Il vit à Athènes où il participe, en tant que joueur de oud, à plusieurs formations de musique traditionnelle grecque.

*Ce fut un très grand plaisir de le recevoir à Lyon.*¹²

Dans cet exemple, même si c'est le dernier attribut (*un danseur*) qui est le plus focalisé (par sa position finale et par le fait d'être introduit par *mais aussi*), ce qui se comprend au vu du contexte (*Vaguelis est venu à Lyon pour une pratique des danses*), les autres attributs, et notamment celui précédant *mais aussi* (c'est-à-dire *un musicien*), ne sont pas défocalisés pour autant, ce qui peut s'expliquer par l'intention du locuteur de souligner la polyvalence et donc la grande qualité de l'invité. On observe d'ailleurs que son activité musicale est mentionnée dans la suite du texte.

Une analyse semblable s'applique à l'exemple suivant, où deux attributs sont exprimés dans une phrase-titre.

¹⁰ La grammaire de M. Riegel *et al.*, par exemple, précise que la conjonction *mais* indique que « le deuxième terme est un argument plus fort » (1999 : 527). Cf. aussi O. Ducrot (1995).

¹¹ blog.unfamousresistenza.fr/regarder/peinture/jmlaf-un-stylo-habile

¹² <http://larondefolklorique.com/galerie/stages0809/>

(9) *Pierre Guimard est un musicien mais aussi un producteur.*

Pierre Guimard est né en 1978 à Toulouse. Il a d'abord passé son enfance en Normandie puis en région parisienne. Au lycée, il monte un groupe (...).

Son deuxième et dernier album, Les beaux souvenirs ne s'arrêtent jamais est sorti en 2009. (...) Toujours dans la même année, il décida de prendre en charge Nili Hadida et Benjamin Cotto, membres du groupe Lilly Wood and the Prick. Il produit et enregistre le premier EP du groupe, Lilly Wood and the What ? (...). Il enregistra en 2010 l'album Invincible Friends. (...). Après avoir produit et enregistré l'album, Pierre Guimard est devenu bassiste pour la tournée du groupe français, Lilly Wood and the Prick.¹³

Le fait de privilégier l'attribut *un producteur*, en le faisant introduire par *mais aussi* et en le plaçant donc en position finale, s'explique probablement par le fait que la fonction de producteur du sujet est considérée par le locuteur comme moins connue des lecteurs que sa fonction de musicien. L'attribut *musicien* n'est pas défocalisé pour autant (grâce à l'emploi de l'article), ce qui peut s'expliquer par son lien étroit avec le but communicatif général qui est celui de fournir une note biographique, où, comme on peut l'observer dans les phrases suivantes, il est d'abord question des activités de musicien, puis de celles de production.

Un cas de construction semble contredire l'hypothèse que l'absence d'article indique la défocalisation du nom-attribut. Il s'agit de la forme clivée, comme par exemple : *C'est chanteuse qu'elle est (et non pas actrice)¹⁴*, qui rend, en effet, impossible l'emploi de l'article devant l'attribut, alors que la fonction de cette forme est précisément de focaliser l'élément introduit par *c'est*. Notre explication de l'incompatibilité entre la forme clivée et l'emploi de l'article avec l'attribut qu'elle focalise est la suivante : cette forme exploite suffisamment d'autres moyens de focalisation pour qu'un marquage supplémentaire par l'article soit utile. En effet, un premier moyen de focalisation, syntaxique, est le clivage, c'est-à-dire le détachement de l'attribut de son sujet et du verbe, ainsi que le fait que l'attribut se retrouve dans une proposition principale alors que le sujet et le verbe se retrouvent dans une subordonnée. Un autre moyen, morphologique, est le pronom démonstratif, qui « pointe » vers (et donc focalise) l'attribut. On peut considérer qu'une telle « saturation » en moyens de focalisation, qui fait de la forme clivée une forme focalisante par excellence, rend l'emploi de l'article inutile, alors que, dans d'autres contextes, cet emploi est complémentaire ; par exemple, dans *C'est une chanteuse*, où l'article s'associe avec le pronom démonstratif pour focaliser l'attribut.

4. Conclusion

L'explication de la présence ou de l'absence d'article devant un nom-attribut en termes de focalisation peut être qualifiée d'intersubjective car elle prend en compte à la fois le locuteur et l'interlocuteur, le but général du premier étant de guider l'attention du second, afin que l'interprétation concorde au mieux avec l'intention communicative. Cette explication dépasse les explications sémantiques plus ou moins « objectivistes » ou

¹³ http://www.confidentielles.com/r_6107_pierre-guimard.htm

¹⁴ Je remercie David Gaatone de m'avoir soumis ce cas.

« subjectivistes » car, au lieu de s'intéresser au sens de l'attribut et/ou à l'intention du locuteur en lien avec le sujet qualifié par un attribut (« propriété inhérente » vs « un membre de la classe » ; ou « propriété » vs « présentation » ou « identification du sujet »), elle s'intéresse au rôle communicatif de l'attribut.

L'explication que nous avons défendue, en dépassant celle proposée par L. Kupferman (1979), englobe cependant celle-ci, dans la mesure où il est possible de considérer que qualifier un sujet pour le « présenter » ou « identifier » (là où c'est effectivement le cas) revient à focaliser l'attribut davantage que lorsque l'on ne fait qu'énoncer une « propriété » du sujet.

Références

- Delbecque, N. (éd.) (2006). *Linguistique cognitive, Comprendre comment fonctionne le langage*. De Boeck-Duculot.
- De Salins, G.-D. (1996). *Grammaire pour l'enseignement / apprentissage du FLE*. Paris, Didier / Hatier.
- Ducrot, O. (1995). Les modificateurs déréalisants, *Journal of pragmatics*, 24, 145-165.
- Gardiner, A. H. (1989). *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique* (C. Douay, Trad.). Lille, Presses Universitaires de Lille. (Œuvre originale publiée en 1932).
- Kupferman, L. (1979). Les constructions *il est médecin/c'est un médecin* : essai de solution. *Cahiers de linguistique*, 9, 131-164.
- Lebas-Fraczak, L. (2009). Description « communicative » des déterminants français en vue de la didactisation. *Cahiers de l'Acedle*, 6/2, <http://acedle.org/spip.php?rubrique113>.
- Lebas-Fraczak, L. (2011). Cas d'absence d'article en français : difficultés des apprenants et proposition d'une analyse unifiée. *Studia Romanica Posnaniensis*, XXXVIII/2, *Didactique intégrée des langues étrangères* (éd. K. Karpińska-Szaj). Poznań (Pologne), Wyd. Naukowe UAM, 19-34 [<http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00749285>].
- Lebas-Fraczak, L. (2013). Aborder les formes linguistiques par la dimension sociale du langage : le cas des articles en français. *Macabéa – Revista Eletrônica do Netlli*, 2/1, 58-76 [<http://periodicos.urca.br/ojs/index.php/MacREN/article/view/386/298>].
- Nølke, H. (2001). *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris, Editions Kimé.
- Nølke, H. (2006). La focalisation : une approche énonciative. In Włodarczyk, H. (éd.), *La focalisation dans les langues*, Paris, L'Harmattan, 59-80.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1999). *Grammaire méthodique du français*. Paris, PUF.
- Tomasello, M. (2005). *Constructing a Language. A Usage-Based Theory of Language Acquisition*. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.